

# FGL Sports conclut l'acquisition de Pro Hockey Life

TORONTO et MONTRÉAL, le 12 août 2013 /CNW/ - FGL Sports Itée (FGL Sports), une division de la Société Canadian Tire Limitée (TSX:CTC) (TSX:CTC.a), a annoncé aujourd'hui avoir conclu l'acquisition de Les Équipements Sportifs Pro Hockey Life Inc.

« Pro Hockey Life offre les meilleurs produits de hockey au monde et nous permet de proposer un plus grand choix aux clients - que ce soit la première paire de patins obtenue chez Canadian Tire, de l'équipement de hockey haute performance chez Sport Chek ou Sports Experts; et dorénavant, de l'équipement de hockey haut de gamme chez Pro Hockey Life, a déclaré Michael Medline, président de FGL Sports et vice-président directeur de la Société Canadian Tire. Nous sommes fiers de soutenir le sport au Canada par le biais de notre relation avec Hockey Canada et le Comité Olympique Canadien, mais également à travers notre engagement à aider les enfants dans le besoin grâce à la Fondation Bon départ et notre dévouement envers les joueurs et les équipes de hockey de tout le pays. »

FGL Sports a acquis Pro Hockey Life, une entreprise privée, pour la somme de 85 millions de dollars. Pro Hockey Life est un important détaillant d'articles de sport, exploitant 23 magasins de hockey haut de gamme en milieu urbain dans cinq provinces canadiennes. Son revenu annuel s'élève à environ 95 millions de dollars. Pro Hockey Life sera exploité en tant que bannière sous FGL Sports, rejoignant ainsi les grandes marques comme Sport Check et Sports Experts.

Cette acquisition renforcera la capacité de FGL Sports à offrir aux Canadiens un choix inégalé d'équipement de hockey, un personnel compétent et, par conséquent, une excellente expérience client. Elle permettra aussi à FGL Sports de servir davantage de joueurs de hockey d'âge et de niveaux variés.

Étant donné qu'à la clôture, le Bureau de la concurrence n'a pas délivré d'autorisation, sous forme d'un certificat de décision préalable ou d'une lettre de non-intervention à l'égard de l'acquisition, la Loi sur la

concurrence autorise le commissaire de la concurrence à présenter une demande au Tribunal de la concurrence à l'égard d'une fusion de ce genre pour une période de un an après sa mise en œuvre.

## **ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Ce document contient des prévisions qui reflètent les attentes de la direction en ce qui concerne le projet d'acquisition. Ces énoncés prospectifs visent à vous informer des attentes et des plans actuels de la direction en vue de permettre aux investisseurs de mieux comprendre notre position financière, nos résultats et l'environnement dans lequel nous évoluons. Les lecteurs sont mis en garde que ces renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

Dans le présent document, tous les énoncés qui ne sont pas des faits établis peuvent constituer un énoncé prospectif, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les énoncés sur les avantages escomptés du projet d'acquisition comme le potentiel de croissance et le profil du marché; la compétitivité et la position de Canadian Tire, FGL Sports et Pro Hockey Life à la suite du projet d'acquisition, si achevée; la date d'achèvement prévue du projet d'acquisition, si achevée; et les attentes de la direction en lien avec nos résultats et possibilités à venir, nos objectifs et priorités stratégiques, nos actions à venir et leurs résultats ainsi que nos perspectives commerciales. Les énoncés prospectifs sont souvent, mais pas toujours, signalés par des mots tels que « pouvoir », « supposer », « attendre », « croire », « estimer », « planifier », « devrait », « pourrait » « perspective », « prévision », « anticiper », « prévoir », « continuer » ou la forme négative de ces mots ou par des variantes similaires. Les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses posées, des analyses ou des estimations faites et des avis donnés par la direction à la lumière de son expérience et selon sa perception des tendances, de la situation actuelle et des faits futurs prévus ainsi que d'autres facteurs qu'elle estime appropriés et raisonnables à la date à laquelle ces énoncés sont faits.

De par leur nature, les énoncés prospectifs nous obligent à poser des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes intrinsèques, ce qui pourrait faire en sorte que les hypothèses posées par la Société soient incorrectes et que les attentes et les plans de la Société ne se réalisent pas. Bien que la Société estime que les énoncés prospectifs dans ce document reposent sur des renseignements et des hypothèses qui sont

actuels, raisonnables et complets, ils sont nécessairement assujettis à un certain nombre de facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions et des plans de la direction définis dans ces énoncés prospectifs pour une variété de raisons. Bon nombre de ces facteurs sont hors de notre contrôle et leurs effets peuvent être difficiles à prévoir. Ces facteurs comprennent : (a) le risque que l'entreprise Pro Hockey Life ne s'intègre pas avec succès; (b) la possibilité que les avantages et les synergies escomptés du projet d'acquisition ne puissent pas être réalisés ou prennent plus de temps à être réalisés que prévu; (c) la capacité de Canadian Tire, FGL Sports et Pro Hockey Life d'attirer et de retenir des employés compétents et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs et les autres partenaires commerciaux, de même que nos ententes financières avec ces parties; (d) les risques qui touchent les conditions du crédit, du marché, de la monnaie, de l'exploitation, de la liquidité et du financement, y compris les changements à la conjoncture économique ainsi qu'aux taux d'intérêt et d'imposition; (e) les risques et incertitudes liés à la gestion de l'information, la technologie, la chaîne d'approvisionnement, la sécurité des produits, les changements apportés aux lois, les concurrents, les changements saisonniers, les prix des produits de consommation et l'interruption des activités et (f) la possibilité que le commissaire de la concurrence puisse obtenir une ordonnance du Tribunal de la concurrence afin de trouver des recours pour répondre aux préoccupations relatives à la concurrence. Il est important de noter que la liste de facteurs et d'hypothèses qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et les autres lecteurs sont priés de tenir compte des risques, incertitudes, facteurs et hypothèses susmentionnés au moment d'évaluer les énoncés prospectifs et sont mis en garde de ne pas se fier indûment à ceux-ci.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent considérablement des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Facteurs de risques » de notre notice annuelle pour l'exercice 2012 et au rapport de gestion de 2012, ainsi qu'aux documents publics déposés par la Société, disponibles sur les sites suivants : [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.corp.canadiantire.ca](http://www.corp.canadiantire.ca).

## À PROPOS DE FGL SPORTS

Membre de la famille d'entreprises Canadian Tire depuis 2011, FGL Sports ltée (anciennement le Groupe Forzani ltée) est le plus grand détaillant d'articles de sport au Canada. Offrant une vaste gamme d'articles de diverses marques et de marques privées, FGL Sports exploite des magasins d'un océan à l'autre sous les bannières de l'entreprise et les bannières franchisées suivantes : Sport Chek, Sports Experts, Atmosphère, Hockey Experts, National Sports, Intersport et S3. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site [www.FGLSports.com](http://www.FGLSports.com).

La Société Canadian Tire Limitée (TSX:CTC.a) (TSX:CTC) est une famille d'entreprises constituée de FGL Sports, du Groupe détail Canadian Tire, de PartSource, d'Essence+, de Mark's / L'Équipeur, des Services Financiers Canadian Tire et de la Fondation Bon départ de Canadian Tire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site [Corp.CanadianTire.ca](http://Corp.CanadianTire.ca).

### SOURCE SOCIETE CANADIAN TIRE LIMITEE

Renseignements :  
**FGL Sports**

Médias : Amy Cole, 416 544-7655 Investisseurs : Lisa Greatrix, 416 480-8725